



Formation professionnelle de base / Gymnases

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes entament une formation professionnelle. Pour étudier dans une haute école, il faut en principe être titulaire d'une maturité gymnasiale. Cela est également possible dans le cadre d'une formation professionnelle.

Importance de la formation

Une bonne formation et un bon statut professionnel revêtent une grande importance. Après l'école obligatoire, plusieurs voies s'ouvrent aux jeunes afin de s'assurer un bon départ dans la vie professionnelle (degré secondaire II). Il est difficile de trouver un emploi sans formation supplémentaire. Les centres d'orientation professionnelle (OP) conseillent les jeunes et les parents gratuitement et répondent aux questions concernant la formation et la formation continue. Le service de l'administration cantonale compétent est l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle.

Formation professionnelle de base

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes choisit une formation professionnelle initiale (apprentissage). Dans le cas d'un apprentissage, les jeunes apprennent les connaissances pratiques de la profession dans une entreprise et suivent parallèlement des cours à l'école professionnelle. Il existe plus de 250 métiers. Un apprentissage dure entre 2 et 4 ans. Les jeunes doivent chercher eux-mêmes une place d'apprentissage dans une entreprise. La recherche débute au cours des deux dernières années de l'école obligatoire. L'école aide les jeunes, mais ceux-ci doivent également pouvoir bénéficier du soutien des parents. Les centres d'orientation professionnelle (OP) proposent aux jeunes diverses offres et les conseillent gratuitement. Les jeunes qui font un apprentissage peuvent également passer une maturité professionnelle, soit pendant la formation professionnelle initiale, soit après. La maturité professionnelle donne la possibilité d'accéder à une haute école spécialisée. Pour de nombreux métiers, il n'est pas nécessaire en Suisse d'obtenir une maturité gymnasiale ni d'étudier à l'université.



Gymnases

Les écoles moyennes proposent une large formation générale. Elles préparent à une formation académique dans les universités ou les hautes écoles (hautes écoles spécialisées). On fait la différence entre les écoles moyennes dans lesquels on obtient une maturité gymnasiale et celles où on obtient une maturité professionnelle ou spécialisée. La maturité gymnasiale permet d'accéder aux universités sans examen. La maturité professionnelle ou spécialisée permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées sans examen. Les hautes écoles spécialisées sont toutefois aussi ouvertes aux personnes possédant une maturité gymnasiale et les universités à celles ayant une maturité professionnelle ou spécialisée (sur examen). Selon les cas, des conditions supplémentaires seront posées.

Offres passerelles

Les solutions transitoires après l'école obligatoire s'adressent aux jeunes qui n'ont pas encore trouvé de place de formation ou qui souhaitent être encore mieux préparés à l'apprentissage ou à une école moyenne. L'accent y est mis sur l'accès au monde du travail. Une solution transitoire aide les jeunes à trouver un stage ou une place d'apprentissage. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au service compétent du canton de Berne en matière de solutions transitoires ou aux centres d'orientation professionnelle (OP).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/ecole-et-formation/formation-professionnelle-de-base---gymnases